

**Procès-Verbal du conseil municipal
du 07 octobre 2022**

Ouverture de la séance à 19 h 00.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	30/09/22
En exercice : 23	Date d'affichage :	30/09/22
Quorum : 13		
Présents : 18		
Votants : 18		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc --
GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel -
MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE
Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura -
LEGRAND Alexandra

Excusés : MM. - BIBOLLET Nicolas - MARTINET Jacky
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



1. Ordre du jour de la séance :

- Points sur les travaux prévus pour 2022 et les actions en cours
- Ecoles
- Jeux
- Sécurité
- Plan local d'urbanisme
- Animations
- Actions en cours
- Questions diverses

2. Approbation du PV de séance du conseil précédent

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 08 juillet 2022 à l'approbation des membres du conseil municipal ;

Le procès-verbal est adopté.

Pour : 17

Abstention : 1

3. Point sur les travaux prévus en 2022 et les actions en cours

Bâtiments communaux :

- *Ecole élémentaire d'Aiguebelle* : les travaux prévus dans les salles 2, 3, 5 et 14 ont été réalisés par les entreprises Sonzogni et Bugnon.

Des travaux complémentaires ont été réalisés. Un plancher était en mauvais état et une dalle en béton a été coulée à la place.

La toiture qui n'avait pas encore été restaurée sera refaite pendant les vacances de Toussaint par l'Entreprise Semillon.

Concernant les odeurs dans la bibliothèque, le bureau d'études Covarel a réalisé un diagnostic et recommande la mise en place d'une VMC. Un faux-plafond sera réalisé avec la pose de la VMC ce qui permettra de réaliser l'isolement au tiers de ces salles.

Les travaux électriques du clocher sont en cours de réalisation.

La réparation de l'horloge d'Aiguebelle a été réalisée.

- *Ecole de Randens et bâtiment de la Mairie* : le diagnostic thermique a été réalisé et le résultat a été présenté à la commission des travaux. Le choix a été fait de réaliser une isolation par l'extérieur, la mise en place d'une chaudière à granules pour les deux bâtiments. Pour rappel, les combles seront isolées, une ventilation mécanique contrôlée sera installée et les menuiseries seront remplacées. Le dossier de subvention a été envoyé au Département. Après quelques informations supplémentaires qui ont été demandées, un accord de principe a été donné au projet et le dossier sera soumis à la commission des subventions. Le conseil Municipal doit se prononcer sur le mode de consultation du projet.

Le choix d'une consultation par lot des entreprises et la consultation d'un maître d'œuvre est voté par les membres du conseil municipal.

Pour : 17

Abstention : 1

- *Voie communale :*
 - Rue des Chevaliers de Malte : les travaux ont été réalisés
 - Rue du Perry : les enrobés sont terminés, il reste l'éclairage public à mettre en place,
 - Chemin de la Goutte d'Or : le revêtement de chaussée type bicouche a été réalisé,
 - Aménagement entre deux-ponts : reste à déposer un poteau et à mettre en place un éclairage public.
- *Cimetière d'Aiguebelle :* l'allée centrale du cimetière doit encore recevoir son revêtement.

4. Ecoles

Effectifs :

Randens : 80 élèves

Aiguebelle : 135 élèves dont la classe Ulis.

Des contrats de travail du personnel communal doivent être modifiés pour faire face à des absences.

- *Partage des frais pour les enfants des communes extérieures :* proposition est faite au conseil municipal de :
 - Demander à ces communes une participation rétroactive sur les deux dernières années,
 - De demander à ces communes, à partir de 2022 une participation forfaitaire de 700 euros pour le fonctionnement des écoles,
 - D'appliquer dès à présent le « tarif haut » pour l'accueil périscolaire.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité ces propositions.

- *Petits-déjeuners :* il est proposé au conseil municipal de mettre en place, en partenariat avec l'Education Nationale, un petit-déjeuner par période scolaire. L'Education Nationale participe à hauteur de 1,30 euros par enfant. La différence sera prise en charge par la commune.
Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette proposition.

- *Conseil municipal jeune :* deux enfants par classe vont être élus pour participer au « conseil municipal jeune. »

5. Jeux

Les jeux dans le Parc Rochette ainsi que la clôture ont été installés.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'engazonnement de la zone des travaux autour du grillage.

Pour le jeu situé en dehors du périmètre, il est demandé aux agents techniques de procéder à sa remise en état d'ici le mois de janvier, faute de quoi le jeu sera démonté.

6. Sécurité

L'installation complémentaire des caméras sur le territoire de la commune d'Aiguebelle a été réalisée. Un contrat de maintenance associé a été demandé et est en cours de négociation.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'engazonnement de la zone des travaux autour du grillage.

7. Plan local d'urbanisme

Plusieurs réunions ont été réalisées afin de faire avancer le projet. Le zonage est terminé. Le règlement est en cours de rédaction et sera envoyé aux élus dès sa finalisation, avant d'être débattu en réunion.

Une réunion publique sera dédiée à la présentation du projet du plan local d'urbanisme et à son débat. Il restera ensuite à soumettre le projet au conseil municipal pour validation, planifier des réunions d'information ainsi que l'enquête publique et présenter ce projet aux représentants de l'Etat.

8. Animations

Vogues 2022 : la participation et la fréquentation a été bonne, malgré les restrictions, notamment concernant les feux d'artifices.

Décapadiot : environ 1 700 festivaliers sur les deux jours.

Echappée belle : fréquentation des habitants locaux en augmentation mais encore faible.

9. Actions en cours :

Rapport sur l'enquête publique d'assainissement : l'enquêteur émet un avis favorable avec une remarque et deux préconisations. Après validation par les services de l'Etat, le schéma directeur pourra faire l'objet de modifications pour intégrer les préconisations.

Journal communal : les Adjointes doivent rendre les articles pour le 15 novembre 2022.

Economies d'énergies : une réflexion doit être faite sur les économies d'énergie afin de mettre en place des actions concrètes, notamment sur l'éclairage public, la gestion de l'éclairage des stades, le chauffage des bâtiments communaux et des salles mises à disposition pour les associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la saisie du SDES pour réaliser un diagnostic.

Parc solaire avec TOTAL : il y a des erreurs dans le projet du bail proposé par Total et des modifications ont été demandées.

Harmonisation des tarifs communaux : les membres du bureau doivent se réunir courant octobre pour travailler sur l'harmonisation des tarifs communaux (location des salles, logements, services, ...).

Plan 5 000 équipements : ce projet, subventionné par la Région et France Olympique 24 a rencontré un franc succès. C'est le projet de Saint Pierre de Belleville qui a été retenu pour le secteur.

Bâtiment Bianchini : les taxes ne sont plus réglées depuis longtemps et une procédure de « bâtiment abandonné » va permettre à la Commune de reprendre le bien et ensuite de le vendre.

Aménagement de la traversée d'Aiguebelle : suite à une rencontre avec les représentants de la région, il s'est avéré que le montant des subventions qui avait été bloqué au début du projet n'est plus maintenu. Le projet est en attente de nouveaux financements.

10. Questions diverses

- Nomination d'un correspondant « Incendie et secours » : Bruno Michelland est nommé, à l'unanimité, par les membres du conseil municipal.
- Convention de prêt de salles : le conseil municipal, à l'unanimité des membres, adopte la modification de la convention de prêt de salles prévoyant notamment la participation forfaitaire aux frais de ménage et de chauffage,
- Achat de terrain à la SFTRF : il est proposé au conseil municipal d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à la SFTRF pour un montant de 2 000, deux mille euros » plus les frais de division parcellaire, une convention de servitude sera mise en place par le vendeur pour l'entretien des clôtures.
Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'achat de cette parcelle.
- Création d'une microcentrale hydraulique sur la commune de Randens : deux prises d'eau seront situées sur la commune de

Bonvillaret et 3 prises d'eau sur la commune de Randens. Plus de 80 % des conduites seront situées sur la commune de Randens. Une redevance sera versée par la société d'exploitation de la centrale. Une proposition a été faite pour une répartition de cette redevance à hauteur de 70 % pour la commune de Randens et 30 % pour la commune de Bonvillaret.

- Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la possibilité aux contractuels présents depuis au moins un an et aux titulaires de demander un temps de travail partiel compris entre 50 et 99 % du temps complet.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 21 h 20.

Fait à Randens le 14 octobre 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire



Le Maire,

José RICO-PEREZ